

LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Rapport national de la République du Congo

Par :

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
CHARGE DE L'ALPHABETISATION**

Brazzaville, Août 2004.

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| I- Etat du système éducatif au début du XXIè siècle..... | 4 |
| I.1- Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif au début du XXIè siècle | 4 |
| I.2- Les principales réalisations sur les plans quantitatif Et qualitatif | 10 |
| II- Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités..... | 14 |
| II.1- L'éducation et l'égalité entre les sexes..... | 14 |
| II.2- L'éducation et l'inclusion sociale..... | 15 |
| II.3- L'éducation et les compétences pour la vie..... | 15 |
| II.4- L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants..... | 16 |
| II.5- L'éducation et le développement durable..... | 17 |
| CONCLUSION..... | 17 |
| Liste des abréviations..... | 18 |
| Liste des documents consultés..... | 19 |

INTRODUCTION

Le Congo a réalisé l'objectif de la scolarisation universelle au cours des années 90, mais les effectifs ont connu un recul depuis lors, particulièrement dans le cycle primaire, à la suite notamment des guerres récurrentes que le pays a connues. Depuis, une légère remontée est observée et le taux brut de scolarisation dans le primaire se situe autour de 81% en 2002 grâce notamment à l'offre de services provenant de l'enseignement privé et de la mobilisation des communautés. Cependant, le développement du système éducatif dans son ensemble ne se fait pas selon une démarche qui concilie l'approche quantitative et l'approche qualitative. C'est pourquoi, le Congo fait de la quête de la qualité à l'école un souci constant et permanent.

Assurer une éducation de qualité aux jeunes principalement, est un des défis majeurs qui se posent à l'école congolaise depuis de longues années. D'une manière générale, notre école est très peu performante (du point de vue de son rendement interne et des conditions d'enseignement/ apprentissage), et ne prépare pas suffisamment bien à l'insertion professionnelle.

A l'âge où les jeunes commencent une formation de niveau secondaire, il apparaît impérieux de leur garantir une prise en charge efficace et cohérente en renforçant la culture de base acquise au niveau inférieur, tout en visant une formation qualifiante, afin d'améliorer leur employabilité future. En effet, les analyses factorielles montrent que c'est au cours de la période de 11 à 15 ans que se formalisent les capacités d'analyse logique et d'abstraction. C'est à ce moment qu'apparaissent plus ou moins vite, selon les enfants, les facteurs de groupe correspondant à des aptitudes différenciées. L'âge moyen de 14 ans semble constituer un tournant critique ; c'est donc vers cette période que devrait s'opérer l'orientation scolaire.

La question relative à une éducation de qualité pour tous les jeunes se pose alors en termes très pratiques, en partant d'un diagnostic pertinent et approfondi aussi bien du point de vue du dispositif de formation que du point de vue de l'articulation formation/marché du travail. Au Congo, dans le segment secondaire de l'enseignement, la situation globale au niveau des grandes composantes fait apparaître des tendances qui sont révélatrices du dysfonctionnement du processus d'apprentissage. Au Collège par exemple, 64% des enseignants ne sont pas qualifiés, contre 32% au lycée. Les taux de redoublement sont en général élevés. Au Collège, le taux moyen de redoublement varie de 21% à 62%, marquant un pic en classe de 4^{ème}. Le taux de réussite au BEPC (Brevet d'études du Premier cycle) et au Baccalauréat n'a jamais atteint 50% depuis plusieurs décennies.

Le présent rapport sur le développement de l'éducation au Congo est élaboré dans le cadre de la préparation de la quarante septième session de la Conférence Internationale de l'éducation qui se tiendra à Genève au mois de septembre 2004 sur le thème : « Education de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités ». Il présente dans la première partie une vue d'ensemble du système éducatif au début du XXI^{ème} siècle avec une évaluation du développement du système à tous les niveaux, et notamment des politiques menées au début des années 2000. Dans une seconde partie, le rapport traite des tendances globales de l'éducation de qualité pour les jeunes congolais en termes d'enjeux, d'efforts accomplis et des difficultés de parcours.

Les données relatives sur le secteur privé de l'enseignement étant généralement partielles et non actualisées, les informations rassemblées dans ce rapport concernent surtout l'enseignement public, même s'il est fait recours de temps à autre à l'enseignement privé quand les données sont disponibles.

I – ETAT DU SYSTEME EDUCATIF AU DEBUT DU XXI^e SIECLE

Le diagnostic du secteur éducatif révèle constamment la persistance des problèmes liés à la qualité et la pertinence de l'enseignement. Le système est dominé de ce point de vue par des rendements internes faibles, du primaire au supérieur, avec des taux de redoublement avoisinant les 30%, des taux d'abandon élevés dès le CM2 (6^e année du primaire), des taux de promotion faibles et des taux de réussite tout aussi faibles aux examens d'Etat (31% au Brevet d'études du 1^{er} cycle en 2002, 40% au Baccalauréat technique). Dans l'enseignement supérieur, on connaît également des taux d'échec élevés (en moyenne 60%).

En raison de la rigidité du système de formation formel, de son cloisonnement et de l'insuffisance de financement, l'offre de formation est très réduite. Elle est limitée qualitativement en raison de la non prise en compte des nouveaux savoirs et des secteurs émergents, et quantitativement par l'absence de structures de formation pour tous, qui participeraient à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, du système de formation tout au long de la vie, de structures de formation virtuelle et de formation en cours d'emploi. Cette situation d'ensemble ponctuée par l'absence d'un dispositif d'orientation efficace, oblige parfois les apprenants à s'orienter vers des formations inadaptées. Par ailleurs, il manque dans l'architecture éducative des filières porteuses, notamment celles liées aux petits métiers du secteur informel de l'économie, aux secteurs émergents, telles que les technologies de l'information et de la communication (TIC).

En ce qui concerne l'alphabétisation, les efforts déployés par les pouvoirs publics avec l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, ont permis de réduire le taux global d'analphabétisme des adultes à 24,9%, contre 47% en 1984. La mise en œuvre du programme d'alphabétisation se heurte néanmoins à de nombreuses contraintes d'ordre technique, matériel et financier liées à la situation socio-économique du pays. On observe par ailleurs l'émergence du phénomène de l'analphabétisme des jeunes, renforcé par la non scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école et la déscolarisation précoce.

I.1- Les principales réformes et les innovations introduites dans le système éducatif

L'impulsion qui a été imprimée au niveau du système au cours de la décennie 90 se poursuit, notamment à travers les dispositions qui définissent les conditions générales de fonctionnement, d'organisation et de la structure du système éducatif (loi de 1995, décret 96-174 du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école, et le décret 96-221 du 13 mai 1996, portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement).

a) Le cadre juridique de l'enseignement :

Les aspects suivants constituent le cadre juridique de base pour le système éducatif :

- la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans pour tout enfant vivant en République du Congo ;
- la création des écoles privées est garantie, mais soumise à l'approbation de l'Etat. Un cadre juridique est en voie d'être formalisé pour réglementer l'enseignement privé (arrêté portant attribution et organisation de la direction d'agrément et du contrôle des établissements privés d'enseignement ;
- le caractère civil des activités d'enseignement est reconnu ;
- la composante du système éducatif non formel est clairement définie avec la prise en compte de l'éducation pour tous (EPT) ;

- afin de mieux coordonner l'action des superviseurs à tous les niveaux de l'école, une inspection générale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a été mise en place depuis l'an 2000. Le cadre juridique y relatif est déterminé par le décret n°2003/191 du 11 Août 2003. L'inspection générale de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de contrôle (article premier du décret).

b) L'organisation, la structure et la gestion du système :

Depuis 2002, le système éducatif congolais est géré par trois structures ministérielles : le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation (MEPSA) ; le ministère de l'enseignement technique et professionnel (METP) ; et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS). Le MEPSA et le METP disposent chacun de directions générales, centrales et départementales (régionales). Le METP dispose d'une direction générale de l'enseignement supérieur depuis 2004.

La structure interne du système a peu varié depuis la décennie 90. Elle se présente de la manière suivante :

- un cycle préscolaire de trois ans ;
- un cycle primaire de six ans conduisant au certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et au concours d'entrée en 6^{ème} (il s'agit de deux épreuves distinctes) ;
- un premier cycle du secondaire de quatre ans (CEG) décomposé en un cycle d'observation et d'orientation de deux ans chacun, conduisant au brevet d'études du premier cycle (BEPC) ;
- un deuxième cycle du secondaire d'une durée de trois ans conduisant au baccalauréat dans les lycées ;
- des centres de métiers (CM) qui accueillent pour deux ans les élèves issus de la sixième année du primaire, non admis au CEG ;
- un enseignement secondaire technique et professionnel qui commence dans les collèges d'enseignement technique (CET), accueillant pour deux ans les élèves à l'issue du cycle d'observation du CEG ou des CM ; il conduit à l'obtention du brevet d'études techniques (BET). Cet enseignement peut se prolonger soit par un cycle de trois ans dans les lycées techniques (LET), soit par une admission dans des écoles professionnelles (santé, écoles normales...) ;
- un enseignement supérieur qui conduit parfois jusqu'au études doctorales dispensé à l'Université Marien Ngouabi (unique université d'Etat), dans des facultés, écoles et instituts. Depuis deux ans, les formations doctorales se développent tout en se diversifiant. C'est ainsi que la Faculté des Sciences Economiques (FSE) organise un D.E.A. en économie ; la Faculté des Sciences (FS) un DEA en transformation alimentaire des agro – ressources, et un doctorat en valorisation des plantes aromatiques et médicinales. La Faculté des sciences de la santé (FSSA) organise un doctorat en médecine (depuis près de vingt ans) et des CES. La Faculté des lettres et sciences humaines organise un DEA et un doctorat en histoire, géographie. L'Ecole Normale supérieure (ENS) organise un DEA et un doctorat dans les domaines de la didactique et de l'évaluation.
- le secteur privé se développe rapidement depuis sa réhabilitation officielle en 1994. Les effectifs de ce secteur comptent pour 75% dans le préscolaire, 19% dans le primaire, 17% dans le cycle secondaire général, et 4% dans l'enseignement supérieur.

L'organisation générale du dispositif de formation qui est formellement satisfaisante dans son ensemble présente une réalité pour le moins mitigée. On peut relever en effet que :

- le cycle préscolaire, non gratuit, reste très peu développé et ne profite qu'aux familles urbaines aisées, sans bénéfice pour une égalisation de chances ;

- les filières techniques sont relativement délaissées, elles demandent à être équipés pour améliorer la pertinence de la formation assurée ;
- les cycles pratiques à l'issue du primaire sont inopérants et les filières professionnelles n'intègrent pas les préoccupations des opérateurs économiques ;
- l'enseignement supérieur public en particulier privilégie les disciplines littéraires et n'offre pas assez de filières technologiques courtes pour former des techniciens supérieurs. Toutefois, une initiative a pris corps à l'Ecole Normale Supérieure Polytechnique (ENSET) par la mise sur le marché des diplômés qui sortent avec un Diplôme Universitaire de technologie (DUT).

La gestion du système éducatif congolais est assurée par l'administration centrale et les services extérieurs. Cette gestion administrative, financière et pédagogique est centralisée. Il existe cependant quelques signes de déconcentration que confèrent les textes aux directeurs régionaux de l'enseignement notamment dans l'action pédagogique et la gestion du personnel mis à leur disposition. Quant à l'éducation de base non formelle, elle est officiellement coordonnée par la direction de l'alphabétisation et de l'éducation pour tous. Au niveau territorial, chaque région est administrée par un service de coordination de l'alphabétisation et de l'éducation pour tous, représentée dans chaque localité par une coordination sectorielle. L'action éducative est ainsi dispensée dans les centres officiels et privés d'alphabétisation, les structures spécialisées d'éducation non formelle, les associations et les confessions religieuses.

Au niveau de l'Université Marien Ngouabi unique structure de l'enseignement supérieur, la gestion administrative, matérielle, financière et académique n'a pas connu d'évolution significative.

Cependant, une tentative de déconcentration ou de délocalisation de certains établissements en dehors de Brazzaville (Faculté des sciences, Institut de développement rural, Institut supérieur d'éducation physique et sportive) n'a pas abouti. Aujourd'hui encore, le Congo ne compte qu'une université d'Etat située à Brazzaville la capitale politique. Le nombre d'étudiants en 2003 était de 14546 (soit un ratio de 482,3 étudiants pour 100000 habitants). Environ 903 étudiants, soit 6,7% sont logés dans les résidences universitaires.

L'université compte 1091 enseignants, dont 494 vacataires. La pyramide des personnels de cette institution accuse un déséquilibre structurel (3% de professeurs titulaires, contre 7% de maîtres de conférence, et 50% de maîtres assistants). Ces proportions révèlent un système qui limite le degré de rayonnement de l'Université. S'agissant de la promotion du personnel enseignant, elle est faite par le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) depuis 1996.

Concernant l'éducation de base non formelle, la loi scolaire n° 025/95 en son article 8 consacre la coexistence des composantes formelle et non formelle et reconnaît de façon explicite pour chacun des groupes cibles en déficit d'éducation, des dispositions particulières notamment en ce qui concerne les enfants et les adolescents, puis les jeunes et les adultes. La scolarité est complétée par des œuvres extrascolaires dont la mission est de parachever l'action éducative en permettant aux enfants et aux adolescents de participer volontairement aux activités culturelles, scientifiques, sportives ou liées au travail productif. Le but de l'alphabétisation est d'assurer une instruction de base à tout citoyen qui n'a pas pu bénéficier des actions éducatives du système scolaire ou qui les a perdues.

L'éducation de base non formelle dépend institutionnellement du ministère de l'enseignement primaire, et secondaire chargé de l'alphabétisation, qui agit à travers l'action de la direction de l'alphabétisation et de l'éducation pour tous. Cette direction entretient des relations fonctionnelles avec la direction de l'enseignement primaire et la direction de l'éducation préscolaire regroupées toutes les trois au sein de la direction générale de l'éducation de base.

c) Les politiques curriculaires, le contenu de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage :

L'un des aspects fondamentaux des politiques curriculaires est la prise en compte de la relation entre l'école et la société. La plupart des études récentes mettent l'accent sur la nécessité d'accorder la priorité à une école qui favorise les apprentissages fondamentaux, l'insertion des jeunes dans leur milieu et la préparation à la vie active.

Le système éducatif entend s'inscrire dans cette perspective en s'appuyant sur la loi scolaire 25/95 du 17 novembre 1995 qui formule trois axes dans ce cadre :

- le développement intégral de la personne par le biais de l'éducation de la raison critique, le développement des capacités à résoudre les problèmes, l'éducation de la sensibilité et du corps, ainsi que l'éducation à la santé ;
- l'insertion sociale, grâce à une réelle formation civique et à une éducation à la paix ;
- l'insertion économique, en insistant sur une initiation à la production, à la démarche de projet, à la vie coopérative.

Pour parvenir à former l'homme d'un tel profil à l'école, il a fallu concevoir des programmes adaptés. C'est ainsi qu'il a été défini pour l'apprenant, des intentions pédagogiques plus concrètes appelées **profil de sortie**. Les éléments constitutifs de ce profil soulignent les capacités de l'élève à transférer ses acquis scolaires dans son milieu pour résoudre les problèmes qui se posent à lui et à la société. Dans les programmes actuels, les profils sont disciplinaires et sont établis par palier dans un cycle donné. Une fois les profils tracés, les programmes ont été conçus selon une approche précise choisie pour permettre la conduite de l'action éducative ; alors que jusque là, les programmes étaient élaborés selon l'approche par contenus qui se résumait à un inventaire de matières dont les connaissances étaient jugées nécessaires dans le cadre d'une culture déterminée, à un âge donné.

Les programmes actuels sont conçus en terme de curriculum, c'est à dire un ensemble structuré, qui précise l'action pédagogique du système éducatif en précisant les finalités et les contenus, les variables du processus de l'action éducative et de formation : les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation, la gestion des apprentissages en tenant compte des pratiques pédagogiques fondées sur les interactions avec l'environnement.

Ces programmes, intègrent la vision globale du type d'homme à former afin de permettre à tous les acteurs de mener des actions cohérentes d'enseignement / apprentissage, d'intégration des acquis et leur évaluation.

Les traits innovants des programmes actuels s'inspirent : (i) des piliers de la pédagogie par objectifs (PPO) ; (ii) des exigences de l'éducation en matière de population (EMP) ; (iii) des programmes de la CONFEMEN ; (iv) des innovations intra-disciplinaires.

Le choix de la PPO demeure un référentiel stratégique. Ce choix a été dicté par les enjeux d'efficacité et de clarification de l'action éducative. Ce choix permet de centrer l'action éducative sur l'enfant, en tenant compte de l'interaction entre l'enseignant, l'élève et les contenus, en fournissant les références et les critères pour l'évaluation, et en s'appuyant sur des nouvelles stratégies d'enseignement apprentissage, afin que l'apprenant puisse être capable de construire un savoir utile dans un environnement déterminé pour y trouver une place. Apprendre, c'est être capable de réutiliser une compétence dans une autre situation que la situation d'apprentissage.

La page d'entrée de chaque programme disciplinaire se présente comme suit :

- Introduire pour souligner ce que vise cet enseignement ;
- Profil de l'enfant ;
- Objectifs généraux

Dans les pages suivantes, chaque objectifs général est décomposé en objectifs spécifiques sous-tendus par des contenus notionnels.

Les exigences de l'Education en matière de population(EMP) constituent un aspect fondamental des réformes curriculaires. En effet, l'enseignement de l'Education à la vie familiale et en matière de population (EVF/EMP) a été prescrit par l'arrêté n°1741/MENRSTET.CAB.INRAP du 12 août 1996. Si l'éducation à la vie familiale est une discipline à part entière dans les programmes, les exigences en matière d'EVF/EMP, ont été quant à elles, intégrées dans la plupart des disciplines (géographie, histoire, éducation pour la santé, sciences de la vie et de la terre, éducation civique et morale et éducation pour la paix, français).

Les objectifs relatifs à l'EMP mettent en exergue l'importance d'un processus d'apprentissage lié au développement d'une partie ou de l'ensemble des compétences générales conditionnant certaines aptitudes (la résolution des problèmes, la prise de décision, la préparation et l'organisation du travail, l'analyse des valeurs) et certaines attitudes (tolérance, esprit critique, confiance en soi, ouverture d'esprit devant la diversité des solutions possibles).

Les programmes de la CONFEMEN constituent un cadre de référence pour le Congo. En effet, depuis quelques années, notre pays travaille à la rédaction des programmes régionaux de la CONFEMEN, notamment en français, en mathématiques, en philosophie, et dans le domaine de l'environnement.

Les innovations intra-disciplinaires se sont inspirées des progrès notables enregistrés dans le domaine des sciences, des engagements internationaux en matière d'éducation, d'environnement, de santé, de population, de culture de paix. Ces nouvelles approches de développement de l'individu et des sociétés ont contraint au changement de la dénomination de certaines disciplines, et à l'insertion de nouvelles. C'est ainsi que des nouvelles dénominations ont été introduites selon le profil suivant :

- **Education pour la santé**, au lieu de Hygiène et santé. Ce changement a été motivé par le fait que le concept d'éducation sanitaire a aujourd'hui plus d'impact au regard de la nouvelle gestion de la santé telle qu'elle est imprimée par l'OMS à travers le monde. A ce titre, l'enfant doit être préparé à être un partenaire de santé par le biais de l'école ;
- **Education civique et morale et Education pour la paix**, au lieu d'Instruction civique ;
- **Education artistique** (englobant les Arts Plastiques et l'Education musicale) au lieu de Dessin tout court, et du chant.

Deux nouvelles disciplines ont été introduites : Initiation à la production et **à la conduite des projets**, au lieu d'Activités productives ; **Education à la vie familiale**. Cette discipline répond aux préoccupations de l'EMP.

- Il convient de noter par ailleurs que le traitement de certaines disciplines a obéi aux innovations didactiques. En français par exemple, les programmes ne sont plus présentés par rubriques (grammaire, orthographe, avec les contenus correspondants ; mais comme des capacités permettant la compréhension écrite et orale, et l'expression écrite et orale ; dans la mesure où une langue sert à communiquer. Dans cette optique, le profil de l'élève qui termine l'école primaire a été élaboré en tenant compte des deux piliers majeurs de la communication ; à savoir : la compréhension de ce qui est dit, et de ce qui est écrit d'une part, et d'autre part, l'expression correcte à l'oral et à l'écrit. Le profil ainsi conçu renvoie entre autres, aux objectifs liés à la prise de parole, à la compréhension des textes, à la composition des phrases, à l'expression écrite et orale, à la découverte des solutions adaptées aux problèmes d'éducation.

La traduction concrète de ce profil dans les programmes s'est organisée, du cours préparatoire première année au cours moyen, et jusqu'en classe de Terminale, autour des quatre grandes compétences ou objectifs généraux inhérents à toute langue vivante, c'est-à-dire : comprendre des énoncés oraux, comprendre des supports écrits, s'exprimer à l'oral, s'exprimer par écrit. A

cela s'ajoute l'acquisition des compétences techniques, pour consolider toutes les capacités développées par la réalisation des autres objectifs.

Les réformes curriculaires sont arrimées par ailleurs au 6^e OMD (objectif du millénaire pour le développement), à savoir « combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies » d'ici 2015. Dans ce cadre, deux guides de l'enseignant relatif à la prévention du Sida en milieu scolaire, ont été rédigés et validés récemment : l'un sur la prévention du sida en milieu scolaire, l'autre sur la lutte contre le paludisme en milieu scolaire.

d) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir :

La question de l'école a toujours constitué une préoccupation pour les pouvoirs publics. En situation de post-conflit, le Congo hérite d'un système éducatif profondément désarticulé. Les infrastructures scolaires ont été fortement détériorées. Près de 2000 salles de classe ont été partiellement ou entièrement détruites. Le mobilier a subi le même sort. Le système est généralement affecté par un déficit en personnel enseignant. Les bases des différentes réformes en cours depuis le début du 3^e Millénaire sont arrimées autour des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en général – on sait que le Congo a été partie prenante à la déclaration du Millénaire en septembre 2000 -, et à l'objectif 2 en particulier, relatif à une éducation primaire pour tous.

La stratégie gouvernementale est basée essentiellement sur la refondation du système éducatif. Le MEPSA fonde les grandes réformes autour d'une épine dorsale dont les axes sont les suivants :

- l'amélioration de la qualité de l'éducation ;
- la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- la prise en charge de la petite enfance, de la jeunesse déscolarisée et des enfants issus des groupes vulnérables ;
- le renforcement des capacités au sein du MEPSA afin d'améliorer la gestion du sous-secteur.

C'est ainsi que le Ministère a préparé un plan d'action dans le cadre de l'Education Pour tous (PAN/EPT) en 2002. Rappelons en les grands objectifs :

- développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- assurer un enseignement obligatoire et gratuit de qualité ;
- promouvoir l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante chez les jeunes et les adultes ;
- développer l'alphabétisation des adultes ;
- éliminer les disparités entre sexes ;
- améliorer la qualité de l'éducation.

Le renforcement des capacités institutionnelles, l'organisation rationnelle des examens d'Etat, la lutte contre la fraude aux examens, sont des volets essentiels des réformes actuelles et à venir. Il vise à restaurer les capacités du ministère à élaborer la politique éducative, à définir des stratégies de mise en œuvre et d'opérationnaliser les objectifs en les traduisant sous forme de programmes et de projets, de les exécuter et de les évaluer.

I. 2- Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif :

a) L'accès à l'éducation :

Au préscolaire et au primaire :

L'accès au préscolaire est très faible et évolue lentement, avec un taux d'admission de 2,3% en 1999, contre 4,9% en 2002. Il en résulte une faible couverture de l'enseignement préscolaire par rapport à la population d'enfants âgés de 3 à 5 ans, de 1999 à 2002. En effet, le taux brut de scolarisation demeure très insignifiant, bien que celui-ci connaisse une augmentation d'année en année (2,0% en 1999, contre 4,3% en 2002). Le développement de la petite enfance nécessitera donc une grande mobilisation sociale dans la sensibilisation des parents autour des objectifs du plan d'action de l'éducation pour tous.

L'accès à l'enseignement primaire a considérablement baissé de 1996 à 1999, avec un taux brut de scolarisation qui est passé de 112% en 1996 à 55,5% en 1999. Cette tendance est restée constante jusqu'en 2002 malgré l'accroissement du taux brut de scolarisation qui est passé à 96,8%. Néanmoins, ce taux ne reflète pas une meilleure couverture du système, compte tenu de l'importance du phénomène de redoublement. En effet, tous niveaux confondus, un (1) élève sur quatre (4) est redoublant.

Le secondaire premier degré n'accueille que la moitié de sa demande potentielle de 1996 à 1997. Depuis 1998, la participation scolaire relative à cette population représente moins de la moitié avec un recul accéléré du taux brut de scolarisation (TBS) en 1999 (soit 31,8%). Le degré de couverture ainsi observé devrait pouvoir servir de levier au dialogue politique pour améliorer l'accès au secondaire 1^{er} degré.

L'accès au secondaire 2^e degré de 1996 à 2002 a considérablement baissé, passant de 24,2% à 13%, malgré quelques remontées en 2000 (TBS : 13,3%) et en 2001 (TBS : 15,4%). En effet, l'accès n'est pas significatif en classe de seconde, avec un taux brut d'admission de 9,9%. Cela représente un (1) enfant sur dix (10) par rapport à la population de référence. Cependant, le dispositif de l'enseignement semble être efficace au secondaire 2^e degré, avec un taux d'achèvement de 8,8% ; soit une rétention de près de 90%, contre 82% pour le primaire, et 33% pour le secondaire 1^{er} degré.

b)- L'équité en matière d'éducation :

Les textes régissant le système éducatif au Congo prescrivent la possibilité pour tout enfant, quelque soit son genre, d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour la vie. Partant, le concept d'équité répond aux mêmes objectifs pour éliminer les inégalités de chance d'accès et de maintien dans le système éducatif. Ainsi, les mesures sur l'obligation scolaire s'appliquent - elles à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de statut socio-économique. La création et le maintien des établissements scolaires en milieu rural, avec la mise en place des classes multigrades, répond à la conquête de l'équité à travers le territoire national. Des progrès dans ce domaine ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire entre zones rurales et zones urbaines, entre filles et garçons, entre espaces géographiques ou régions (départements).

- Au niveau de l'enseignement primaire, il existe des grandes variations dans les tailles de classe et dans les ratios élèves/maîtres, comme le montre le tableau 1. Les zones urbaines

disposent généralement de classes de grande taille. Mais la réalité visible en 2003 montre que certains départements continuent à subir les effets des dernières guerres. En effet, les départements de la Lékoumou, du Pool, de la Bouenza, des Plateaux et de la Cuvette-Ouest (dans une certaine mesure), affichent des taux d'encadrement très élevés. Brazzaville et le département du Kouilou se situent dans la moyenne. Le manque d'enseignants dans certaines zones rurales, à l'instar du Pool et de la Lékoumou, ont eu pour conséquence un gonflement encore plus important de la taille des classes. Quant au ratio élèves/salles de classe, Brazzaville tient le record du nombre moyen d'élèves par classe, suivi des départements de la Bouenza et du Kouilou.

Tableau 1 : Distribution des ressources dans l'enseignement primaire par Département, 2003.

| Département | Nombre d'élèves | Nombre d'enseignants | Nombre de classes | Taux d'encadrement | Ratio élèves par classe |
|---------------|-----------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|
| Kouilou | 136926 | 2631 | 2733 | 52,04 | 50,10 |
| Niari | 4228 | 450 | 850 | 9,39 | 4,97 |
| Lékoumou | 15718 | 145 | 383 | 108,4 | 41,03 |
| Bouenza | 60241 | 400 | 1015 | 150,6 | 59,35 |
| Pool | 7425 | 71 | 249 | 104,5 | 29,81 |
| Brazzaville | 154265 | 2944 | 2482 | 52,39 | 62,15 |
| Plateaux | 26526 | 270 | 774 | 98,24 | 34,27 |
| Cuvette | 28593 | 359 | 591 | 79,64 | 48,38 |
| Cuvette-Ouest | 12456 | 182 | 573 | 68,43 | 21,73 |
| Sangha | N.D | 72 | 382 | | |
| Likouala | N.D. | 214 | 192 | | |

Source : Annuaire statistique 2002-2003, DEPS/MEPSA, Brazzaville, Mars, 2004. N.B. : Les ratios sont calculés par les auteurs du présent rapport.

- Au secondaire général premier cycle, l'accès se fait à la suite d'un succès au concours d'entrée en 6^{ème}. La plupart des élèves qui échouent, peuvent repasser le concours, mais nombre d'entre eux subissent de nouveaux échecs et finalement, quittent le système scolaire. Les variations entre les ratios élève/enseignant et élève/salle de classe pour les différents départements sont plus faibles que dans le primaire (Tableau 2).

Tableau 2 : Distribution des ressources dans le premier cycle de l'enseignement secondaire par Département, 2003.

| Département | Nombre d'élèves | Nombre d'enseignants | Nombre de classes | Taux d'encadrement | Ratio élèves par classe |
|---------------|-----------------|----------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|
| Kouilou | 32249 | 1040 | 555 | 31 | 58,10 |
| Niari | 9804 | 226 | 297 | 43,38 | 33 |
| Lékoumou | 3064 | 84 | 62 | 36,47 | 49,41 |
| Bouenza | 11085 | 320 | 215 | 34,64 | 51,55 |
| Pool | 1932 | 49 | 45 | 39,42 | 42,93 |
| Brazzaville | 58983 | 1981 | 1354 | 29,77 | 43,56 |
| Plateaux | 5176 | 102 | 130 | 50,74 | 39,81 |
| Cuvette | 6847 | 72 | 152 | 95,09 | 45,04 |
| Cuvette-Ouest | 3521 | 44 | 67 | 80,02 | 52,55 |
| Likouala | 2801 | 52 | 62 | 63,65 | 45,17 |
| Sangha | 2364 | 40 | 69 | 59,10 | 34,26 |

Source : Annuaire statistique 2002-2003, DEPS/MEPSA, 2004. Les ratios sont calculés par les auteurs du présent rapport.

Au niveau du secondaire premier degré, les grandes tendances notées au cycle primaire sont les mêmes.

A titre de comparaison, voyons la situation au niveau du secondaire technique 1^{er} degré à travers les tendances perceptibles dans le tableau 3.

Tableau 3 : Distribution des ressources dans le premier cycle de l'enseignement technique et professionnel par département, 2003.

| Département | Nombre d'élèves | Nombre d'enseignants | Nombre de salles de classe | Taux d'encadrement | Ratio élèves/salles de classe |
|---------------|-----------------|----------------------|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Kouilou | 5457 | 156 | 68 | 34,98 | 80,25 |
| Niari | 874 | 46 | 47 | 19 | 18,59 |
| Lékoumou | 323 | 18 | 18 | 17,94 | 17,94 |
| Bouenza | 833 | 20 | 32 | 14,65 | 26,03 |
| Pool | 371 | 25 | 31 | 14,84 | 11,96 |
| Plateaux | 726 | 10 | 49 | 72,6 | 14,81 |
| Cuvette | 1580 | 19 | 44 | 83,15 | 35,90 |
| Cuvette-Ouest | 313 | 2 | 6 | 156,5 | 52,16 |
| Sangha | 435 | 7 | 22 | 62,14 | 31,07 |
| Likouala | 293 | 6 | 14 | 48,83 | 20,92 |
| Brazzaville | 8263 | 298 | 129 | 27,72 | 64,05 |

Source : Statistiques scolaires de l'enseignement technique et professionnel, Année scolaire 2002-2003, DEP/METP, Brazzaville, 2004. Les ratios sont calculés par l'auteur.

Les déséquilibres relevés dans le cadre du secondaire général premier degré sont perceptibles ici. La Cuvette-Ouest arrive en tête dans les taux d'encadrement, suivies de la Cuvette et de la Sangha. Par contre, en ce qui concerne les ratios élèves/salles de classe, le Kouilou se trouve être en tête de liste, suivi de Brazzaville.

Il apparaît que la proportion des filles qui fréquentent l'école à différents degrés du système éducatif baisse au fur et à mesure qu'on s'élève dans le niveau d'instruction. C'est ainsi qu'en 2002, 48,30% des filles étaient inscrites au primaire ; 41,56% au secondaire général 1^{er} cycle ; 35,32% au second cycle du même ordre.

Une étude récente menée en 2004 (A. Makonda) sur la scolarisation des filles montre que les disparités persistent entre filles et garçons. En effet, sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne l'enseignement général, les tendances sont les suivantes : préscolaire (51,5% des scolarisés sont des filles, contre 48,3% au primaire, 41,5% au collège, 35,3% au lycée, et 15,8% au supérieur.

La situation dans l'enseignement technique et professionnel n'est guère meilleure. Pour l'année scolaire 2002-2003, les proportions des filles fréquentant le premier cycle et le second cycle étaient respectivement de 58% et 43%.

c)- La qualité de l'éducation :

Le pilotage de la qualité de l'éducation est l'une des préoccupations constantes des gestionnaires de l'éducation et des pouvoirs publics. Par conséquent, cela nécessite que l'on accorde une attention particulière aux écoles, et notamment à leur fonctionnement grâce à l'examen des indicateurs des ressources, du processus et des résultats. Les grandes tendances notées sur ce plan sont les suivantes :

- le système éducatif se trouve en situation d'offre insuffisante en matière de personnel enseignant dans les écoles, surtout en zone rurale où ce déficit contribue à la création des classes multigrades, et à l'existence des classes à larges effectifs dans les centres urbains, avec des ratios dépassant parfois 100 élèves, notamment à Brazzaville et dans la région du Kouilou ;
- la distribution du nombre d'élèves par classe montre que les classes paraissent moins chargées dans le secteur privé (avec moins de 50 élèves par classe) par rapport au public, dans tous les départements ;
- les livres essentiels (lecture et calcul) font cruellement défaut au primaire, car on compte 18 élèves pour 1 livre de lecture au public, contre 4 élèves pour 1 livre dans le privé. S'agissant des livres de calcul, on compte 57 élèves pour 1 livre au public, contre 8 élèves pour 1 livre dans le privé ;
- l'absence de stages de recyclage et de perfectionnement des enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement, élément clé de l'acte pédagogique ;
- le nombre d'enseignants ayant un diplôme professionnel requis représente 97% au préscolaire, 77% au primaire, 44% au collège, et 70% au lycée dans le secteur public. Toutefois, malgré leur qualification, la systématisation de la formation continue s'impose pour une meilleure adaptation aux innovations pédagogiques ;
- la pénurie en tables banc est manifeste, surtout au primaire où l'on compte 4 élèves par place assise ;
- l'amenuisement du temps d'apprentissage (il est en moyenne de 500 heures à l'école primaire au lieu de 900) ;
- l'inexistence d'un corps d'inspecteurs formés dans l'ETP ;
- le ratio « agent non enseignant/enseignant » relativement élevé à l'Université (soit 1,87), qui cache en réalité une forte proportion d'agents de bas niveau de qualification dont l'apport global est de qualité médiocre. On sait cependant que la complexité croissante des missions des établissements de l'enseignement supérieur, le besoin de modernisation (maîtrise de l'outil informatique, l'accès à l'internet) de divers secteurs d'activité (gestion, administration, finances, maintenance...) confèrent à cette catégorie de personnels un rôle stratégique.

II- EDUCATION DE QUALITE POUR TOUS LES JEUNES : DEFIS, TENDANCES ET PRIORITES

Pour l'UNESCO, l'éducation pour tous demeure la première priorité et les efforts déployés doivent viser, comme le souligne le Cadre d'action de Dakar adopté par le Forum de Dakar, à « améliorer, sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence ». Cette qualité dépend de nombreux facteurs ; parmi ces derniers, l'amélioration de la compétence et des conditions de travail des enseignants. Mais il apparaît que le renouvellement en profondeur des contenus, des stratégies d'apprentissage, des méthodes d'enseignement et des structures de l'éducation constitue lui aussi un élément clé.

Le Congo est engagé, comme d'autres pays, dans un processus de rénovation de son système éducatif. Dans cette optique, la question de l'égalité entre les sexes occupe une place de choix car au fur et à mesure que l'on évolue dans les cycles du système, le nombre de filles diminue. En effet, l'indice de parité fille/garçon varie entre 58 et 95 filles pour 10 garçons au collège et n'atteint pas 50% au lycée. Il existe donc un écart relativement important qu'il faut corriger en vue de parvenir à l'égalité entre les sexes au Congo. Pour ce faire, des actions ont été réalisées et les lignes ci-dessous présentent des exemples d'expérience, d'innovations et de bonnes pratiques relatifs à la réforme et au renouvellement du système de l'enseignement secondaire au Congo.

II.1- L'éducation et l'égalité entre les sexes

a)- L'article 2 de la loi 25-95 du 17 novembre 1995, modifiant la loi scolaire n° 08/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République stipule que « Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes, morales et physiques ainsi que sa formation civique et professionnelle ». Cette disposition de la loi confirme le caractère égalitaire de l'éducation au Congo où l'enseignement est dispensé dans des établissements publics et privés mixtes. Il n'existe aucune discrimination en ce qui concerne les genres et l'éducation au Congo. En effet, toutes les activités y relatives sont menées indistinctement au bénéfice des uns et des autres. L'éducation est donc reconnue comme un droit fondamental pour tous. Bien que l'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes que les hommes, il convient de souligner que l'Etat accorde les mêmes chances d'accès à l'éducation à tous.

b)- S'il n'existe pas de manière formelle une politique basée sur les genres, après le Forum de Dakar et la Conférence de Beijing, l'aspect genre est fondamentalement pris en compte au Congo. En effet, les enfants des deux sexes sont impliqués dans toutes les actions de formation que ce soit dans les établissements scolaires que dans les centres d'apprentissage informels. Les programmes sont indifférenciés et il sont suivis de la même manière par les filles comme par les garçons. De toute évidence, la prise en compte des questions du genre est effective avec l'adoption des mesures politiques favorisant l'éducation des filles, l'inscription de cette notion dans les programmes scolaires et les méthodes d'enseignement. Pour inscrire cette action dans le temps afin de pérenniser la réflexion sur les questions du genre, une structure en charge de cette question a été créée au ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation. Elle est installée à la direction des études et de la planification scolaire.

c)- Dans l'atteinte des objectifs de Dakar, l'amélioration de l'accès à l'éducation est une des priorités. Ainsi, dans l'augmentation des structures d'accueil en vue de l'éducation pour tous, des écoles sont créées en vue de raccourcir les distances, ce qui est un avantage indéniable pour

les filles. En matière de législation, la Constitution du Congo dispose que « tous les citoyens sont égaux en droit ». Il n'y a donc pas d'exclusion en ce qui concerne les filles. La promotion de l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation passe également par des mesures de largesse envers les filles en grossesse qui sont gardées à l'école. Des établissements spéciaux sont créés pour les filles - mères afin que ces dernières apprennent des métiers pour se prendre en charge (arts ménagers, coiffure, couture, cuisine...). Dans l'élaboration des programmes scolaires, les préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes sont prise en compte en ce sens que l'image stéréotype de la femme est supprimée et remplacée par des aspects plus positifs.

II.2- L'éducation et l'inclusion sociale

a)- « Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour but l'acquisition de connaissances ainsi que des compétences nécessaires dans la vie courante » ; tel est le troisième objectif de l'éducation pour tous qui doit intéresser tous les jeunes sans exclusion. Le réaliser suppose que des structures d'accueil pour tous les jeunes souffrant de n'importe quel handicap soient disponibles pour assurer leur éducation. Il s'agit également d'éviter la discrimination de cette population cible qui est souvent victime de l'intolérance des valides. En effet, l'intégration des handicapés dans les structures ordinaires pose souvent un problème de cohabitation à telle enseigne qu'il faut des structures spéciales.

b)- La population congolaise est composée de minorités ethniques comme les pygmées dont la marginalisation est encore vivante dans certaines régions du pays. En effet, les pygmées sont asservis économiquement aux bantous et les activités qu'ils mènent ne sont pas rémunérés de manière juste. Les handicapés moteurs, les aveugles, constituent les groupes de populations les plus vulnérables en faveur desquels des actions d'insertion sociale doivent être menées. Il faut également souligner l'importance ces dernières années du phénomène des enfants de la rue. Ceux-ci sont récupérés par des associations caritatives ou par des personnes de bonne volonté. Les orphelins du sida peuvent être retenus comme étant des groupes vulnérables en raison du fait que des enfants deviennent « chefs de famille ».

c)- Les groupes vulnérables comme identifiés dans les lignes qui précèdent ont été effectivement identifiés par le ministère en charge des affaires sociales. Les sourds-muets notamment disposent de structures adaptées à leur handicap. Ils fréquentent de manière régulière un institut mis à leur disposition. Des orphelinats gérés par des religieuses et des personnes de bonne volonté fonctionnent sur la base des dons offerts par les institutions publiques, internationales ou des confessions religieuses. Des campagnes sont menées de manière sporadique en faveur des enfants de la rue en vue de leur retour dans leur famille. Quelques succès ont été obtenus dans ce domaine.

d)- Lors des conflits que le Congo a connus, des formes spécifiques d'éducation ont été organisées en faveur des enfants déplacés de manière générale. Ces actions ont été dans la plupart des cas initiées et accomplies par des organisations non gouvernementales grâce à l'appui matériel et financier des organismes comme l'UNICEF et le PNUD.

II.3- L'éducation et les compétences pour la vie

a)- Les compétences pour la vie font partie des éléments qui intègrent l'éducation pour tous. Dans cette optique, l'enseignement secondaire doit être redéfini en vue de la réorientation de ses objectifs et de ses fonctions. Dans ce contexte, les programmes d'enseignement secondaire doivent cesser de ne se focaliser que sur la poursuite des études au lycée et dans

l'enseignement supérieur mais conduire vers la préparation à la vie. De ce point de vue, ces programmes doivent prendre en compte les problèmes relatifs à l'éducation à la vie et en matière de population, la lutte contre le VIH/sida en ce qui concerne principalement la prévention, et la préservation de l'environnement etc. Ces notions devraient être prises en compte de manière graduelle en rapport avec chaque classe du secondaire. L'accès à l'éducation secondaire doit tenir compte des flux des niveaux inférieurs et se concevoir par rapport au nombre de places disponibles, sans être élitiste. Son caractère général doit être couplé à une dose de spécialisation pour que le jeune puisse se prendre en charge tout au long de sa vie. Les programmes doivent concilier résultats cognitifs et habiletés pour la vie ; ce qui permettrait aux jeunes d'interagir avec l'environnement dans lequel ils vivent.

b)- Les programmes traditionnels de l'éducation secondaire ne prenaient pas en compte les connaissances pour la vie pour ne privilégier que les aspects purement cognitifs. Les curricula et les programmes d'éducation secondaire ont été refondus. Les nouveaux programmes sont élaborés par l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogiques (INRAP). De nouveaux concepts sont introduits comme l'instruction civique, l'éducation à la paix , l'éducation en matière de population etc.

c)- Cette nouvelle conception de l'éducation secondaire doit inculquer aux jeunes les notions d'amour, de tolérance et de paix. L'organisation des activités culturelles, la vie avec les jeunes d'autres communautés favorisent le brassage des cultures et cultivent l'unité nationale.

II.4- L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants

a)- Quelles que soient les améliorations que l'on peut apporter à l'éducation en matière d'infrastructures, de matériel didactique, de manuels scolaires et autres, l'enseignant reste et demeure au cœur de l'acte pédagogique. En effet la Déclaration adoptée à la 45^{ème} session de la conférence internationale de l'éducation en octobre 1996, donne la pleine mesure de la place de choix qui doit être celle de l'enseignant. Cette déclaration qui passe en revue l'amélioration intégrale de la condition enseignante a influencé la politique nationale du Congo concernant la condition et le rôle des enseignants. En effet, la revalorisation de la fonction enseignante fait partie des douze engagements pris par le Président de la République dans son programme politique intitulée « La Nouvelle Espérance ». Les syndicats d'enseignants focalisent leurs revendications sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants dont les départs massifs vers d'autres secteurs dénotent d'une certaine insatisfaction face à l'évolution de la société.

b)- Sur la base de la Déclaration ci-dessus évoquée, quelques mesures spécifiques ont été prises en faveur des enseignants. On peut noter le recrutement des enseignants dans la fonction publique, la réhabilitation de nombreux établissements scolaires entraînant ainsi l'amélioration des conditions de travail, non seulement des élèves, mais aussi des enseignants.

c)- La complexité du métier d'enseignant avec le renouvellement en permanence de ses connaissances nécessite une formation initiale et continue adéquate. Au Congo, la formation initiale des enseignants a été repensée avec l'introduction dans les programmes des notions de pédagogie par objectifs. Les programmes d'enseignement dans des écoles normales d'instituteurs sont entrain d'être refondus pour s'adapter au nouveau contexte. Quant à la formation continue, elle s'appuie sur cette même pédagogie et des sessions de recyclage sont organisées en direction des enseignants pour la prise en compte des nouvelles notions. Au niveau de l'enseignement primaire par exemple et dans le cadre du projet d'appui à la réhabilitation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (AREPA), des sessions ont lieu dans chaque département du Congo en vue de la formation d'un groupe de formateurs par département, pour assurer l'effet multiplicateur des actions à mener.. Il convient de noter

qu'à chaque niveau, les notions de lutte et de prévention sur le VIH/sida sont prises en compte pour faire face aux nombreux problèmes que pose cette pandémie.

II.5- L'éducation en vue du développement durable

a)- En ce qui concerne le contenu de l'éducation, le développement durable se reflète dans le curriculum et les programmes d'études au Congo. En effet, cette notion essentielle est apprise aux enfants à travers les disciplines comme les sciences, la géographie. Les thèmes comme l'éducation à la vie familiale, la protection de l'environnement, l'hygiène et bien d'autres sont des éléments par lesquels le développement durable sont enseignées aux jeunes.

b)- Le fait que ces notions figurent dans le contenu des programmes est une preuve que le développement durable constitue l'un des thèmes principaux de l'éducation. Le monde s'apparente à un village planétaire et il n'est plus possible de ne pas s'intéresser à ce qui se passe ailleurs. Avec la globalisation, le développement durable une préoccupation de tous les Etats et les jeunes doivent être sensibilisés autour de ce thème.

CONCLUSION

L'architecture générale du système éducatif congolais au début du 3^e millénaire est diversifiée. Le préscolaire est en constante évolution, ainsi que les autres niveaux d'enseignement, malgré les inflexions notées au cours des années 1998, 2000 en particulier. Face au dilemme quantité-qualité qui reste une constante du système, des stratégies bien réfléchies et innovantes doivent être développées, en convergence avec l'instauration d'une paix durable facilitant l'émergence des rapports humanisés dans une économie de plus en plus en prise à la globalisation.

Le système éducatif congolais recèle néanmoins des atouts indéniables, perceptibles à travers les innovations mises en œuvre depuis plusieurs années. Ces innovations ont été menées sur la base des hypothèses, des principes directeurs et des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, pour garantir l'accès à l'éducation, mais également la définition des politiques et l'élaboration des outils d'évaluation dans le but d'impulser la qualité de l'éducation.

Les défis majeurs auxquels le système continue à faire face demeurent l'amélioration de l'accès à l'enseignement et la qualité de celui-ci (en termes d'efficacité et d'équité), sans oublier l'amélioration de l'employabilité des jeunes. Ces défis exigent sans nul doute certaines actions : le relèvement du niveau d'allocation des ressources financières à l'enseignement (celui-ci devant se concentrer prioritairement sur l'enseignement primaire, les zones rurales, les filles et les autres populations vulnérables) ; la dotation des écoles en personnel enseignant adéquat ; la dotation en manuels scolaires et autres matériaux pédagogiques, afin d'améliorer leur disponibilité aux enseignants et aux élèves ; la réduction progressive de la taille des classes, etc...

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|----------|---|
| APE | : Association des Parents d'élèves |
| BAC | : Baccalauréat |
| BEPC | : Brevet d'Etudes du Premier cycle |
| BET | : Brevet d'Etudes Techniques |
| CAMES | : Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur |
| CEG | : Collège d'enseignement général |
| CES | : Certificat d'Etudes Supérieures |
| CET | : Collège d'enseignement technique |
| CONFEMEN | : Conférence des Ministres de l'Education Nationale des pays ayant le français en partage |
| DEA | : Diplôme d'Etudes approfondies |
| DUT | : Diplôme Universitaire de technologie |
| ENS | : Ecole Normale supérieure |
| ENSP | : Ecole Normale Supérieure Polytechnique |
| EMP/EVF | : Education en matière de Population/Education à la vie familiale |
| FNUAP | : Fonds des Nations Unies pour la Population |
| INRAP | : Institut National de recherche et d'action pédagogiques |
| LEG | : Lycée d'enseignement général |
| LET | : Lycée d'enseignement technique |
| MEPSA | : Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation |
| MEPSRS | : Ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de la recherche scientifique |
| METP | : Ministère de l'enseignement technique et professionnel |
| MST | : Maladies sexuellement transmissibles |
| VIH/SIDA | : Virus d'immuno Déficience humaine/Syndrome d'Immuno Déficience acquise |
| PAN/EPT | : Plan d'Action National/Education Pour Tous |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| PPTE | : Pays pauvres très endettés |
| OMD | : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | : Organisation Non gouvernementale |
| PPO | : Pédagogie par objectifs |
| UNESCO | : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la culture |
| UNICEF | : Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UMNG | : Université Marien Ngouabi |

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- 1- MAKITA, P., Les enjeux innovants des programmes scolaires de l'enseignement primaire, Brazzaville, INRAP (sans date).
- 2- MAKONDA, A., 2004, Point sur la scolarisation des filles au Congo, Brazzaville, UNICEF, section éducation.
- 3- METP/DEP, 2004, Statistiques scolaires de l'enseignement technique et professionnel, année 2002-2003, Brazzaville.
- 4- MEPSA/DEP, 2004, Annuaire statistique 2002-2003, Brazzaville.
- 5-** MEPSA/DEP, 2003, Tableau de bord de l'enseignement primaire et secondaire au Congo en 2002, Brazzaville.
- 6- République du Congo/Banque Mondiale, 2004, Plan National des Populations autochtones , Projet Appui à l'Education, rapport final, Brazzaville.
- 7- République du Congo, 2004, Projet concept Note, Projet d'appui à l'éducation de base, Brazzaville.
- 8- UNICEF – ROC Services de Base, Projet d'amélioration des conditions d'accès des Pygmées aux services de santé, Brazzaville.

Ce rapport a été » élaboré par :

Moïse BALONGA, Conseiller à l'enseignement secondaire de Madame la Ministre,

Marie-Joseph MALLALI-YOUGA, Directeur des études et de la planification (MEPSA).